Coller ci-dessous l'étiquette code barre correspondant à l'épreuve

T5 - 00603

0268-00-017028

HEC_AEHE

Date : 10 mai 2016 Epreuve / Sous épreuve : ESIEE

Code Epreuve :

Nombre de copies supplémentaires :

Note attribuée : 20

Sujet : Les États ont-ils encore à arbitrer entre le chômage et l'inflation ?

À partir des années 1945, et ce notamment sous l'influence de la Théorie générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie, de J.M. Keynes, les politiques conjoncturelles des États se veulent contra-cyclique afin d'assurer le plein-emploi, quitte à laisser les prix augmenter. Comme le dit le président conservateur R. Nixon en 1972 : « Nous sommes tous keynésiens désormais ». Pour autant, la remise en cause de ces politiques dans les années 1970 et 1980 pose la question du devoir d'arbitrage, c'est-à-dire le choix au détriment d'un autre, des États entre le chômage et l'inflation.

En effet, la politique économique vise les objectifs du carré magique de Kaldor (croissance, plein-emploi, stabilité des prix et équilibre extérieur). Or, la conciliation du plein-emploi (défini comme la réduction du chômage à son niveau frictionnel) et la stabilité des prix (soit une faible inflation) est quasi-impossible. Historiquement, les périodes de plein-emploi sont accompagnées par l'inflation comme en France durant les Trente Glorieuses (

avec 5% de chômage en moyenne et 5-6% d'inflation en moyenne).
En outre, la capacité des politiques conjoncturelles à agir sur le chômage et l'inflation a été remise en cause par la stagflation (situation où la hausse du chômage s'accompagne d'une forte inflation). D'autre part, l'indépendance progressive acquise par les Banques Centrales dans la plupart des pays de l'OCDE pose la question de savoir si les États, en eux-mêmes, ont encore à arbitrer entre le chômage et l'inflation ?

Dans quelle mesure les États ont encore un rôle de décision dans l'arbitrage entre inflation et chômage ? Il faut aussi distinguer le chômage conjoncturel (lié à une insuffisance de la demande) du chômage structurel (lié à une insuffisance de capital humain). Dès lors, quel est précisément le pouvoir d'arbitrage entre le chômage et l'inflation d'un État ? Doit-il forcément l'effectuer ? En outre, l'utilisation de la politique budgétaire pour atteindre le plein-emploi est-elle encore pertinente dans une économie mondialisée ? Compte tenu du risque de déflation actuel, les États doivent-ils laisser aller l'inflation dans un contexte où la politique monétaire domine le policy mix ?

Depuis les années 1970 et 1980, les États n'ont, en théorie, plus besoin d'arbitrer entre le chômage et l'inflation. Et leur capacité à le faire est limitée, voir déstabilisat (I). Néanmoins, les États gardent une marge de manoeuvre dans cet arbitrage, et face aux carences de la politique monétaire, ont encore un rôle d'arbitre à jouer dans ce cruel dilemme (Samuelson) (II).

* *

*

09 £ 5
£2

À partir des années 1970, les mécanismes de la politique conjoncturelle utilisés par les États semblent atteindre leur limites pratiques et sont critiqués théoriquement (A). Ainsi, depuis les années 1970 et 1980 surtout, les États mènent des politiques de règles qui les dispensent de l'arbitrage entre inflation et chômage. (B). Enfin, dans un contexte d'économie ouverte, il est difficile d'avoir un réel pouvoir de décision (C).

Les politiques des Trente Glorieuses se sont appuyées, de part et d'autre, sur la courbe de Phillips et des relances budgétaires. En premier lieu, la courbe de Phillips (1958) met en évidence une relation inverse entre les hausses salariales et le taux de chômage. La courbe est modifiée par Lipsey (puis Samuelson et Solow) qui montre la relation inverse entre le chômage et l'inflation. Une hausse de l'inflation s'accompagne d'une diminution du chômage. D'autre part, pour atteindre le niveau de plein-emploi, un État peut augmenter ses dépenses publique pour stimuler la demande, quitte à provoquer un «gap inflationiste» (niveau d'inflation qui permet d'atteindre le plein-emploi) Néanmoins, la véracité théorique et pratique de la courbe de Phillips a été remise en cause dans les années 1970. Ainsi, pour la théorie des anticipations rationnelles (Lucas), les salariés anticipent la hausse des prix et demandent une hausse salariale de concert. Ce faisant, il n'y a pas de baisse du salaire réel (salaire nominal deflaté) qui incite les entreprises à embaucher et la corrélation entre inflation

et chômage est inexistante. Dans la pratique, l'échec de relance Mitterrand (1981-1982) qui s'est accompagnée d'une forte inflation sans pour autant réduire le chômage montre les limites de la politique contracyclique. De plus, selon Friedman, la politique conjoncturelle s'est aucune influence sur le taux de chômage naturel (chômage structurel ajouté au chômage frictionnel).

Les États n'ont plus à arbitrer entre le chômage et l'inflation dans la mesure où ils n'ont plus la capacité d'agir efficacement par des politiques discrétionnaires sur le niveau de chômage.

Dès lors, les États doivent mettre en place des politiques de règle pour garantir la stabilité des prix grâce à des Banques centrales indépendantes. Pour Kydland et Prescott (1977), une politique discrétionnaire souffre d'une incohérence temporelle dans la mesure où les mesures annoncées par les États ne sont pas prises. Alors, les agents ne modifient pas leur comportement en dépit des annonces de part leurs anticipations. Par conséquent, les Banques centrales doivent, d'une part, être indépendantes des gouvernements et, d'autre part, annoncer une cible d'inflation afin que les négociations salariales se basent sur l'objectif visé et non sur le taux d'inflation de la période précédente. En effet, le niveau d'inflation détermine le partage de la valeur ajoutée entre les salariés et les employeurs. En situation de forte inflation, ce partage va à l'avantage des salariés (surtout pendant les Trente Glorieuses). Depuis la mise en place d'objectifs crédibles par les Banques centrales de niveau d'inflation (la Banque Centrale Européenne vise par exemple un taux

d'inflation inférieur à 2%.) mais aussi de la mise en place d'une politique de désinflation compétitive (P. Mauroy) depuis les années 1980, ce partage est à l'avantage des employeurs. Entre 1980 et 2010, la part de la valeur ajoutée touchée par les salariés est passée de 65% à 55%. Dans le modèle de Godwin, plus la part de la valeur ajoutée touchée par les employeurs est forte, plus les investissements sont stimulés ce qui doit réduire le chômage conjoncturel. Ces politiques ont permis de mettre fin à la boucle prix-salaire observée pendant les Trente Glorieuses. C'est pourquoi les États en maîtrisant l'inflation peuvent à terme réduire le chômage en permettant aux entreprises de dégager de plus grands profits grâce à la réduction de leurs coûts salariaux.

Enfin, l'ouverture des économies depuis les années 1980 rend difficile la possibilité d'un arbitrage entre l'inflation et le chômage. D'après le modèle IS-LM-BP (Mundell et Flemming), une relance budgétaire n'est pas efficace en économie ouverte car elle stimule les importations au détriment de la production nationale. De plus, bien que le modèle insiste sur l'efficacité de la politique monétaire pour atteindre le plein-emploi, pour Krugman cette efficacité n'est pas réellement prouvée. D'autre part, pour l'École de la régulation (Aglietta, Boyer), l'inflation et le chômage sont déterminés par le mode de régulation d'une économie à un moment donné. Si les Trente Glorieuses se caractérisent par un régime « monopolistes » où l'État intervient dans les négociations salariales,

l'ouverture des économies a provoqué une forte baisse des coûts salariaux qui limitent le rôle d'intervention de l'État sans pour autant qu'il revienne sur les acquis sociaux en matière de salaires. Ce modèle «semi-concurrentiel» montre que la capacité d'arbitrage entre l'inflation et le chômage d'un État dépend de bien trop de contraintes extérieures pour qu'il puisse encore l'exercer.

Depuis les années 1980, les États n'ont plus formellement à arbitrer entre le chômage et l'inflation. Les États, à travers des Banque Centrales, mènent des politiques de règles visant la stabilité des prix qui doit permettre à terme une réduction des taux de chômage. De plus, la contrainte extérieure qui pèse sur les États réduit leur capacité d'action.

Pour Friedman, l'inflation est avant tout un phénomène monétaire que les Banques centrales doivent maîtriser. Néanmoins, bien que ces politiques d'inspiration libérales aient été mises en place, il existe de nos jours, d'une part un risque de déflation à l'échelle mondiale, et d'autre part une crise de la demande provoquant des taux élevés de chômage dans certains pays européens par exemple en Espagne, près de 20%). Dès lors, les États ont-ils encore une marge de manoeuvre pour stimuler les activités économiques par l'inflation ?

* *

*

Il est possible dans une certaine mesure d'expliquer
11 e 12 les causes de la stagflation sans invalider les analyses keynésiennes du plein-emploi (A). Ainsi, les États sont face à une situation qui peut nécessiter un retour à un arbitrage entre l'inflation et le chômage (B).

Les mécanismes des Trente Glorieuses restent toujours valable dans une moindre mesure. D'après la loi de Baumol (1967), les négociations salariales sont faites sur la base des plus haut salaires obtenus dans les secteurs à forte productivité. Dès lors, dans les secteurs à faible productivité, les salariés sont rémunérés au-dessus de leur productivité marginale, ce qui réduit le nombre de personnes employés. Ce faisant, la hausse des salaires s'accompagne d'une hausse du chômage. D'autre part, O. Blanchard et L. Summers (« Hysteresis effect and European unemployment », 1986) constatent que le taux de chômage naturel de la courbe de Phillips a augmenté en Europe (passage de 5 à 7%) ce qui explique l'augmentation du chômage en dépit des politiques menées. Cet effet d'hystérèse peut être expliqué par la dégradation du capital humain des chômeurs de longue durée et les coûts de rotation élevés de main-d'œuvre pour les entreprises. Enfin, dans les années 1970, pour Lorenzi, Pastré et Toledano, c'est la saturation de la demande des produits de la période des Trente Glorieuses qui a engendré ~~une~~ stagflation. La mise en place de

nouvelles structures productives à partir des années 1990 (fondées sur les nouvelles technologies) permet de réaffirmer les principes keynésiens. Les États ont dès lors une capacité d'action et peuvent encore arbitrer entre l'inflation et le chômage.

Le modèle d'offre et de demande agrégée permet de modéliser l'arbitrage entre inflation et chômage.

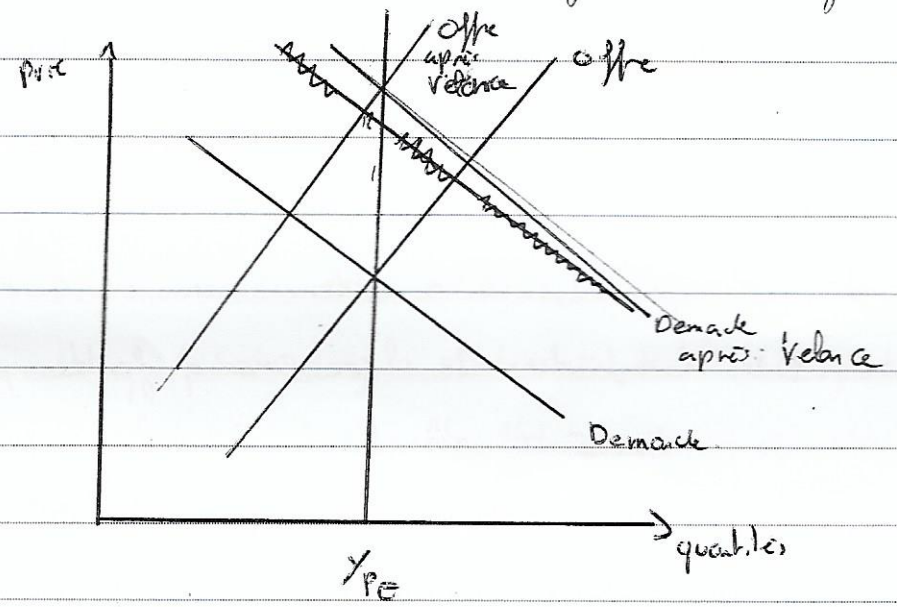

En situation de choc d'offre ou de demande négatif, un État peut en menant une politique de relance stimuler la demande et l'offre. L'augmentation des dépenses publiques, d'après le théorème d'Haavelmoe, engendre une augmentation de la production. De plus, la demande publique est stimulée. Le modèle montre que le nouvel équilibre de plein-emploi (Y_{PE}) est atteint avec une augmentation des prix. Ainsi, pour O. Blanchard, il est nécessaire que la Banque centrale Européenne ~~réduisement~~ augmente sa cible d'inflation. Et qu'à l'image de la Réserve fédérale américaine, qu'elle prenne en compte

la question du chômage. Toutefois, la capacité d'action budgétaire des États est limitée. En effet, le problème de la dette publique dans certains pays développés (comme la France où la dette représente près de 95% du PIB) limite la possibilité d'une relance. Cependant, pour O. Blanchard et D. Leigh (2011), le coefficient du multiplicateur budgétaire est de l'ordre de 0,9, voire 1,7 ce qui suppose une efficacité potentielle d'une relance budgétaire. En réalité, le manque d'investissement en Allemagne alors que ce pays est en excédent budgétaire peut laisser penser à la nécessité d'une relance à l'échelle internationale. En 1979, le plan d'action coordonnée dans les pays de l'OCDE a consisté à un plan de relance sous l'impulsion de l'Allemagne. ~~et~~ constitue là dernier exemple d'une relance coordonnée.

D'autre part, pour limiter l'effet Balassa-Samuelson (1974), qui stipule qu'à mesure que sa productivité augmente, la monnaie d'un pays s'apprécie, un État peut sous-évaluer sa monnaie. D'après la théorie des avantages relatifs de Mill, la spécialisation peut dépendre du taux de change plus ou moins faible d'un pays. Pour maintenir ses spécialisations et emplois, un pays peut dévaluer au prix d'une inflation importée. C'est le cas de la Chine.

Ainsi, les États disposent encore d'une marge de manoeuvre qu'il semble impératif d'utiliser pour arbitrer en faveur de la réduction du chômage dans un contexte où l'inflation est de l'ordre de 0,2% dans les pays de

l'OCDE en 2015.

* *

*

En théorie, les États n'ont plus réellement d'obligations dans l'arbitrage entre l'inflation et le chômage. Ce sont les Banques centrales qui sont chargées de limiter l'inflation. Cependant, l'essoufflement de ce modèle dans un contexte de chômage élevé et d'inflation faible doit appeler les États à prendre leur responsabilité. La conclusion de la réunion des gouverneurs des Banques centrales à l'automne 2015 est sans appel : « La politique monétaire ne peut pas tout ». Dès lors, le choix d'une relance devrait permettre d'arbitrer en faveur de la réduction du chômage en faisant augmenter les prix. C'est pourquoi il est nécessaire qu'il y ait une coopération entre les pays en excédents budgétaires et ceux en difficulté. Néanmoins, la réduction du chômage structurel passe par une amélioration des politiques de formation internes aux pays.